

Annexe 03

ORGANISATION SPORTIVE

1

En amont du Festival
Accueil des équipes
Commission Sportive
Organisation Sportive
Règles du jeu
Classement
Récompenses

Annexe 03 - SPORTIF

EN AMONT DU FESTIVAL,

301- La Commission Sportive Nationale de l'UFAR est chargée :

- 1- De s'assurer que toutes les équipes répondent aux critères définis. Voir Annexe 01-art. 118.
- 2- D'envoyer aux équipes participantes les documents réglementaires :
 - a. Feuille de Match
 - b. Règlement sportif
 - c. Règles d'attribution du Bouclier

Elle reçoit, sur ce point, l'aide de l'Association Hôte qui a les contacts des équipes qui se sont déclarées.

- 3- De déclarer le Festival auprès de la Ligue régionale FFR
- 4- De demander des arbitres à cette même Ligue

Les points 3 et 4 sont portés par le Président de l'UFAR Régional de la zone (relations avec la Ligue)

ACCUEIL DES EQUIPES

302- Lors de l'accueil des équipes, un représentant de l'UFAR sera présent au point d'accueil, pour récupérer les feuilles de match ainsi que les licences de tous les joueurs, y compris celles des joueurs des équipes étrangères. (Voir Annexe 2- art 205).

303 – Feuille de match

Cette feuille de match doit être remplie et signée par le Président ou le responsable de chaque équipe participante.

Le tampon du club FFR, support de l'équipe Loisir participante doit figurer sur ce document.

Il est demandé que cette feuille de match soit remplie dans l'ordre alphabétique des noms des joueurs.

Elle atteste du respect de l'obligation d'assurance pour chacun des membres y figurant et mentionne la Compagnie d'Assurance de l'équipe participante – CGA Rugby ou autre - et le numéro de contrat. Ce document, conservé par l'UFAR sera valable pour l'ensemble des rencontres jouées durant le Festival, aussi bien, par l'équipe concernée.

Voir Document « REGLEMENT SPORTIF UFAR 2019.doc » dans la Base Documentaire 08- Art. BD801).

COMMISSION SPORTIVE DU FESTIVAL

304- La constitution d'une **Commission Sportive du Festival** est obligatoire pour chaque Festival. **Cette commission est souveraine sur toutes les décisions sportives, réglementaires et disciplinaires**, ainsi que sur l'attribution des récompenses.

Constitution :

- o Président National de l'UFAR (ou son représentant)
- o Président du Comité d'Organisation du Festival,
- o Commission Sportive Nationale de l'UFAR complète
Dont les Présidents de Comités Régionaux UFAR (ou leurs représentants),
- o Arbitres (à défaut, leur représentant)
- o Responsable des chefs de plateaux

Le Président de cette Commission Sportive est désigné parmi les membres de l'UFAR National.

Un local de délibération lui sera attribué par l'Association Hôte.

ORGANISATION SPORTIVE

305 –Coordinateur Sportif

Un Coordinateur Sportif du Festival est désigné parmi les membres de la Commission Sportive du Festival.

Il a pour mission :

- D'établir le programme sportif (et de l'adapter)
- D'assurer le briefing des Capitaines
- De s'assurer du bon respect du timing.
- De contrôler la mise en place et le fonctionnement des tables de marque
- D'intervenir en dernier ressort sur les litiges non résolus par les tables de marque
- D'établir le décompte des points en fonction du retour des tables de marques
- En fin de tournoi, de rassembler les résultats.

306- Q.G. Sportif.

L'Association Hôte doit prévoir un local bien placé géographiquement sur le site sportif, pour installer le Q.G. sportif.

Il sert à :

- centraliser le retour des feuilles de score, régulièrement,
- donner des renseignements au niveau sportif.

Cahier des Charges du Tournoi National UFAR

307- Affichage / Communication externe

Devant le QG sportif, l'Association Hôte prévoira :

- un tableau d'affichage sportif :
 - composition des poules
 - ordre des rencontres
- un tableau d'affichage axé Communication
 - contacts importants (portable coordinateur / médecin sur site, secours, ...)
 - Renseignements sportifs
 - Messages importants (rappels heures et lieux des réunions, par ex)
- une sono pour les annonces.

308- Communication interne

L'Association Hôte devra fournir un fichier avec les coordonnées téléphoniques des équipes présentes (2 responsables présents au Festival, par équipe / plutôt des non-joueurs).

Il sera mis à jour avec les coordonnées des chefs de plateau.

Ce fichier permettra à la Commission Sportive de pouvoir communiquer plus aisément avec toutes les parties.

Il restera confidentiel et réservé à la Commission Sportive du Festival et au Comité d'Organisation du Festival.

309- Chefs de Plateaux

La Commission sportive du Festival nommera 2 chefs de plateaux par terrain de jeu, chargés de :

- Faire respecter l'ordre et les horaires des rencontres.
- Renseigner les équipes
- Traiter les litiges
- Noter scores et évaluation de l'esprit des équipes, en accord avec l'arbitre.
Des fiches de score leur seront fournies par la commission sportive.
- Appeler les secours médicaux, si besoin.

Il est souhaitable que, sur les 2 chefs de plateau, l'un soit de l'UFAR, l'autre de l'Association Hôte.

310- Arbitres

Les Arbitres seront des arbitres désignés par la Ligue FFR de la zone.

La Commission Sportive Nationale en fera la demande officielle à la Ligue Régionale FFR.

Généralement, la déclaration du Festival auprès de la Ligue FFR, enclenche une désignation automatique d'arbitres. Mais il est plus prudent de s'en assurer.

L'usage est d'en demander deux par terrain de jeu de manière à leur ménager des temps de récupération.

Leur participation au briefing des Capitaines avant le début du Festival est indispensable.

L'UFAR les contactera une semaine avant (dès leur désignation) pour les en informer.

Leur repas de midi est à la charge de l'Association Hôte.

L'UFAR s'acquittera des frais d'arbitrages et les invitera à la Soirée de Gala.

Cahier des Charges du Tournoi National UFAR

311- Briefing des Capitaines

La Commission Sportive du Festival organisera avant le début des rencontres une réunion entre

- la Commission Sportive de l'UFAR et les membres du Bureau présents,
- un représentant de chaque équipe.
- les directeurs de jeu
- les chefs de plateau

Il y sera fait un rappel général des règles afin de clarifier certains points en présence de toutes les parties.

Un exemplaire papier des Règlements UFAR sera remis à chaque responsable d'équipe lors de la phase d'accueil.

Il y en aura à disposition aussi, à ce moment-là.

L'Association Hôte prévoira un local en conséquence.

5

REGLES DU JEU

312- Voir « REGLEMENT SPORTIF UFAR 2019.doc » dans l'Annexe 08.

La Commission Sportive du Festival devra assurer l'information nécessaire aux responsables d'équipes, aux arbitres et aux directeurs de jeu appelés à diriger les rencontres ainsi qu'aux équipes étrangères, ceci afin d'éviter les dérives.

CLASSEMENT

313 – Pas de classement sportif

En application des décisions prises en Assemblée Générale, et conformément à la réglementation en vigueur, il ne devra pas y avoir de compétition, à proprement parler.

Il n'y aura donc pas de classement sportif des équipes à l'issue du Festival ceci afin d'éviter tout esprit de compétition exacerbé.

En conséquence, l'organisation des poules devra être conçue en excluant strictement toute poule ou rencontre finale de classement.

314- Composition des Poules

Les poules seront tirées au sort, la veille au soir, si possible, et en public – voir art.207.

Des « chapeaux » seront constitués par région (et pays). Chacune des poules sera formée en prenant un nom dans chacun des chapeaux.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

315 – Toutes les récompenses sont remises au vu des résultats et sur décision de la Commission Sportive du Festival.

- **BOUCLIER de l'UFAR**

316 – Attribution

Le Bouclier de l'UFAR est attribué en fin de Festival à une équipe française adhérente à l'UFAR et présente lors de la remise des récompenses.

En cas d'absence du lauréat, c'est son dauphin qui sera primé.

Cette attribution est décidée par la Commission sportive du Festival. La composition de la Commission est définie en préambule du présent document.

Cette attribution est régie par un document intitulé « Règles d'attribution du Bouclier » dans la Base Documentaire 08 – Art. BD802.

6

317– Remise du Bouclier

Le Bouclier de l'UFAR est remis, en présence de tous les participants au Festival, par le Président de l'UFAR (ou son représentant) avant la soirée de gala.

L'apéritif commun après la fin des rencontres serait le moment idéal.

318– Le Bouclier de l'UFAR est remis en jeu lors de chaque festival.

L'équipe ayant le Bouclier en sa possession devra le faire parvenir à un responsable de l'UFAR au moins 1 mois avant le Festival, même si elle prévoit d'y participer.

La Commission Sportive Nationale contactera le Président du Comité Régional concerné pour organiser le retour.

- **AUTRES RECOMPENSES**

319 - Trophée des Présidents

Ce trophée, cadeau du journal Midi-Olympique, est remis à l'équipe qui a marqué le plus d'essais. Pour le retour du Trophée, appliquer la procédure vue dans l'article 318

320 - Récompenses complémentaires

Il est recommandé de procéder à l'attribution de trophées complémentaires pour récompenser des équipes particulièrement méritantes : éloignement, animation, moyenne d'âge, ... ou des particuliers (joueur le plus ancien, féminine, ...)

Le choix de ces Trophées sera décidé conjointement par l'UFAR et l'Association Hôte.

Ces trophées ne seront pas remis en jeu au Festival suivant.

321- Cadeaux aux équipes

L'Association Hôte doit prévoir de remettre un petit souvenir de ce Festival à chaque équipe.

C'est l'occasion de mettre en avant la présence de tous les participants.

322- Cadeaux aux arbitres.

L'Association Hôte et l'UFAR prévoiront de remettre conjointement un souvenir de ce Festival à chacun des arbitres.